

Commune de LEUGNY
7 rue de la mairie
86220 LEUGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°11-02/2025**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le 05 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge MIGEON, Maire.

Nombre de membres : 11

Présents : Serge MIGEON, Nathalie TAUREAU, Murielle MIGEON, Sonia TEXEREAU, Nicolas CHESNEAU, Priscilla CHESNEAU, Jérémie DUGÉ, Tony OLIVIERI, Pascal JULLY.

Absents : Jean-Bernard GUERY donne pouvoir à Serge MIGEON

Christophe FOREST donne pouvoir à Nathalie TAUREAU

Nombre de conseillers :

En exercice :
11

Présents : 09

Secrétaire de séance : Nathalie TAUREAU

Votants : 11

Date de la convocation : 30/10/2025

Date d'affichage : 30/10/2025

OBJET : Prévention du risque incendie – Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI)

En réponse aux événements climatiques exceptionnels survenus en 2022, la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 a été adoptée afin de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, en particulier les feux de forêt et de végétation. Cette législation vise à améliorer la protection des biens et des personnes tout en optimisant les conditions d'intervention des services de secours. Elle prévoit notamment l'identification des aléas incendie dans les "nouveaux territoires de feu" ainsi que la déclinaison d'outils opérationnels relevant de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

Dans le département de la Vienne, la mise en œuvre de cette loi se traduit par une révision des dispositifs existants et notamment une actualisation du classement des massifs à risque qui porte à 28 le nombre de massifs classés. Cette actualisation du classement des massifs à risque a fait l'objet d'une délibération le 10 septembre dernier.

Conformément à l'article R.133-8 du code forestier, la commune est, une nouvelle fois, sollicitée pour délibérer sur le projet de Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI).

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Serge MIGEON

Acte rendu exécutoire après
Transmission en Sous-préfecture le 06/11/2025
Publication ou Notification le 06/11/2025

¹AR Prefecture

086-218601300-20251105-2025_11_02-DE
Reçu le 06/11/2025

AR Prefecture

086-218601300-20251105-2025_11_02-DE
Reçu le 06/11/2025